



---

**Consultation du public – Motif de la décision**

Consultation du public du 25 avril 2024 au 15 mai 2024

- Projet de délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **fixant le nombre de licences de pêche et l'organisation de la campagne de pêche à pied sur et en dehors des gisements classés de la Charente-Maritime**

- Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

---

En l'absence d'observation le projet de délibération et le projet d'arrêté sont maintenus dans leur rédaction respective.